

COMMUNE DE SCHOENECK



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2020 35ème séance ordinaire

PRÉSENTS :

E. REICHERT	R. KUHN	A. COSCARELLA
G. BASTIAN	O. STRUTT	B. CRAPANZANO
A. HARTZER	B. MARQUIS	E. WEBER
M.R. DRUI	P. FRANCOIS	N. KIEFER
B.OBERLE	B. FALK	P. ARBOGAST
D. LUDWIG	R. ANDRE	

ABSENTS EXCUSÉS : B. JAECK M.L. CONTESSE L. KELTERBAUM E. LUDWIG
P. FELLINGER R. GABRIEL

Convoqués le 28 février 2020.

6 procurations ont été données :

- de Madame Blandine JAECK à Monsieur Olivier STRUTT
- de Madame Evelyne LUDWIG à Madame Edith REICHERT
- de Monsieur Paul FELLINGER à Madame Béatrice FALK
- de Monsieur Roger GABRIEL à Monsieur Didier LUDWIG
- de Madame Laurence KELTERBAUM à Monsieur Aurélio COSCARELLA
- de Madame Marie-Laure CONTESSE à Monsieur Pascal ARBOGAST

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et procédé à l'appel nominatif des conseillers, propose la désignation de Madame Michèle MULLER comme secrétaire de séance. Aucune objection n'est émise à cette proposition.

Il est ensuite proposé de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 février 2020.
A l'unanimité des membres présents, ce dernier est adopté.

Il est procédé à la signature du PV par les conseillers présents.

POINT 1 : Affaires financières

a) Vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019

Adoption du Compte Administratif 2019

Madame Béatrice FALK, adjointe aux finances, présente au conseil municipal le compte administratif de la commune comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnements	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL				
Résultats rep. Opérations de l'exercice	486 563,57	611 463,45	1 255 719,23	1 745 190,02
TOTAUX	486 563,57	611 463,45	1 255 719,23	1 745 190,02
Résultats de clôture		124 899,88		489 470,79
Report de l'exercice N-1	542 756,68			212 826,34
TOTAUX CUMULES	417 856,80			702 297,13
RESULTATS DEFINITIFS	417 856,80			702 297,13

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté.

Après que l'ordonnateur des dépenses se soit retiré de la salle des délibérations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Béatrice FALK, Adjointe au maire, approuve à 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS le compte administratif de l'exercice 2019.

Adoption du Compte de Gestion du Trésorier Principal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion établi par la Trésorière Municipale.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Le compte de gestion de la Trésorière Municipale étant conforme au compte administratif de la Commune, le Conseil municipal, adopte à 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le compte de gestion de la Trésorière Municipale.

b) Affectation du résultat

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation (fonctionnement) de l'exercice 2019 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 702 297,13 euros décide à 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	:	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	:	212 826,34 €
Virement à la section d'investissement	:	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	:	489 470,79 €
DEFICIT	:	

A) EXCEDENT AU 31.12.2019 :

702 297,13 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE :	
- à l'apurement du déficit	:
- aux réserves réglementées	:
- à l'exécution du virement à la sect. d'investissement	:
	417 856,80 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIT :	
- affectation complémentaire en réserves c/1068	:
- à l'excédent reporté (report à nouveau crédit.)	:
	284 440,33 €
B) DEFICIT AU 31.12.2019	
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE (à nouv. débiteur)	:
REPRISE SUR L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE:	:
DEFICIT RESIDUEL A REPORTER:	:
EXCEDENT DISPONIBLE (voir A - solde disponible)	:
C) AFFECTATION DE L'EXCED ANTER REPORTE	:
TOTAL	284 440,33 €

c) Taux d'imposition des taxes locales pour 2020

Monsieur le Maire communique les informations reçues par la Direction Générale des Finances Publiques sur la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Dès 2021, la perte des recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette réforme n'aura pas d'impact sur le budget de la commune.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, l'article 1636B sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Vu l'article L.2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil municipal décide, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Ils s'établissent comme suit :

- Le taux de la taxe foncière sur le bâti demeure à 13,61 %
- Le taux de la taxe foncière sur le non bâti demeure à 62,72 %

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation en vue de sa suppression en 2023, conformément à l'article 16 de la loi du 28 septembre 2019 de finances pour 2020, pour les impositions établies au titre de 2020 les taux et montants d'abattement de la taxe d'habitation sont égaux à ceux appliqués en 2019. Pour rappel, le taux appliqué en 2019 était de 11,94 %.

d) Vote du Budget Primitif 2020

Arrivée de Madame Evelyne LUDWIG au cours du point 1d.

Sur avis favorable de la commission des finances, après lecture faite par Madame Béatrice FALK, Adjointe au Maire, à 18 voix POUR et 5 voix CONTRE, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessous :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	579 090,33		579 090,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	639 600,00		639 600,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	137 300,00		137 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	53 950,00	0,00	53 950,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	15 000,00	15 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		595 000,00	595 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 414 940,33	610 000,00	2 024 940,33

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 024 940,33
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	310 000,00	0,00	310 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	15 000,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	242 000,00	0,00	242 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	800 000,00	0,00	800 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 367 000,00	0,00	1 367 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	417 856,80
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 784 856,80
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	52 900,00		52 900,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 040 000,00		1 040 000,00
74	Dotations et participations	503 600,00		503 600,00
75	Autres produits de gestion courante	75 000,00	0,00	75 000,00
76	Produits financiers	63 000,00	0,00	63 000,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 740 500,00	0,00	1 740 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	284 440,33
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 024 940,33
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	36 000,00	0,00	36 000,00
13	Subventions d'investissement	221 000,00	0,00	221 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		15 000,00	15 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0 00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		595 000,00	595 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		757 000,00	610 000,00	1 367 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	417 856,80
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 784 856,80
---	---------------------

e) Révision des tarifs communaux

Sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil municipal décide, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs suivants pour 2020 :

Salle Centre Socio-Culturel

	Habitants commune	Extérieurs
Location (par jour et manifestation)	200 €	450 €
Arrhes	80 €	300 €
Participation aux frais de chauffage (par jour et manifestation)	80 €	80 €
Participation aux frais d'éclairage et consommation d'eau (par jour et manifestation)	60 €	60 €
Nettoyage (salle polyvalente et annexe du rez-de-chaussée)	90 €	90 €
Gymnase	60 €	100 €

Salle Pré Vert

Salle	70 € une journée 130 € le week-end
Arrhes	30 €
Participation aux frais de chauffage (en période de chauffe, par jour et manifestation)	30 €

Les tarifs du matériel cassé demeurent inchangés (délibération du 19 juin 2015).

Cimetière (tarifs inchangés)

Concessions funéraires :

Pour une durée de 30 ans :

- pour une concession de 5 m² : 305 €
- pour une concession de 2,50 m² : 152,50 €

Pour une durée de 50 ans :

- pour une concession de 5 m² : 500 €
- pour une concession de 2,50 m² : 250 €

Cases au columbarium :

- 1 500 € la case pour 30 ans
- 2 500 € la case pour 50 ans.

Vacation funéraire : 20 €

Nettoyage et éclairage morgue : 25 €

Dispersion de cendres :

- taxe de dispersion : 30 €
- fourniture d'une plaque d'identification : 30 €

Photocopies (tarifs inchangés)

- Photocopies noir et blanc :

- Format A 4 : 0,20 €
- Format A 4 recto-verso : 0,30 €
- Format A 3 : 0,40 €
- Format A 3 recto-verso : 0,60 €

- Photocopies couleur :

- Format A 4 : 0,50 €
- Format A 4 recto-verso : 0,80 €
- Format A 3 : 1 €
- Format A 3 recto-verso : 1,50 €

Pour les associations communales : gratuité dans la limite de 300 photocopies par an (uniquement noir et blanc) puis facturation aux tarifs ci-dessus. Les photocopies « couleur » sont facturées selon le tarif en vigueur.

Location du camion communal (tarifs inchangés)

- une rotation : 70,00 €
 - une rotation supplémentaire : 35,00 €
 - facturation main d'œuvre : 51.80 € HT / heure
- et arrête à deux le nombre maximum de rotations par usager.

Taxe d'entretien de la voie publique (tarif inchangé)

Le Conseil municipal maintient à 10 € le mètre linéaire ainsi que l'intervention biannuelle.

Facturation de services (tarif inchangé)

Entretien des parcelles non bâties : 0,20 € le m²

Vente de bois à façonner (tarif inchangé)

Le stère : 15 €

Marchés à thème et droits de place (tarifs inchangés)

Tarifs:

1,00 € le m²

2.00 € le mètre linéaire

30,00 € la mise à disposition d'un chalet.

f) Subventions 2020 aux associations

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil municipal décide, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, la reconduction des subventions aux associations ainsi qu'il en résulte ci-après :

ESS FOOTBALL	4 000 €
TENNIS CLUB	2 500 €
TENNIS DE TABLE	2 500 €
GYMNASTIQUE	2 500 €
ANCIENS COMBATTANTS	250 €
AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	250 €
ARBORICULTEURS	250 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	750 €
CLUB INFORMATIQUE	250 €
ANIMATION CULTURELLE – ARPEGE	250 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	1 500 € (20 € par élève par an)
COOPERATIVE ECOLES MATERNELLES	1 160 € (20 € par élève par an)
UEAS JUMELAGE	310 €
ASSOCIATION PORTE-DRAPEAUX	250 €
PREVENTION ROUTIERE	95 €
LES DONNEURS DE SANG	100 €
FOYER CONDORCET	100 €
ASHB	45 000 €
Soit un total de	61 975 €

Monsieur le Maire précise que les subventions aux associations ne seront versées que sur demande accompagnée du compte-rendu d'assemblée générale ainsi que du bilan financier.

g) Subventions exceptionnelles

- L'association « une rose un espoir – secteur de Stiring-Wendel » sollicite une subvention au titre de l'organisation de la collecte des 25 et 26 avril prochains dans le cadre de la lutte contre le cancer.

- L'association « Ecoute Entraide Amitié de Forbach et environs » ayant pour objet d'aider et de soutenir bénévolement les personnes vivant à domicile ou en établissement, souffrant de solitude et d'isolement à travers des visites régulières, des sorties, des goûters avec animations, des contacts téléphoniques et des accompagnements pour diverses démarches sollicite une subvention afin de leur permettre d'assumer les frais inhérents aux premiers pas d'une association.
- L'association « chiens guides de l'Est pour aveugles et malvoyants » sollicite une subvention afin de toujours mieux répondre aux besoins des personnes aveugles et malvoyantes de l'Est.
- ALYS, une association de services aux personnes à domicile pour les familles, les personnes âgées, handicapées, isolées, sollicite l'obtention d'une subvention afin d'encourager et de financer l'action des bénévoles (plaquettes de communication, organisation de formations et de manifestations, remboursement des frais de déplacements des bénévoles...)

La commission des finances propose de verser à chaque association la somme de 150 €. Monsieur Pascal ARBOGAST suggère d'augmenter la subvention de l'association « Ecoute Entraide Amitié de Forbach et environs ». Madame Béatrice FALK propose de leur octroyer la somme de 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser :

- une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association « une rose un espoir »,
- une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'association « Ecoute Entraide Amitié de Forbach et environs »
- une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association « chiens guides de l'Est pour aveugles et malvoyants »
- une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association ALYS

h) Cotisations 2020

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil municipal décide, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement des cotisations suivantes pour 2020 :

Association Après-mine Moselle Est	275,20 €
Association des Maires de France	437,84 €
CAUE de la Moselle	520,00 €
Maires ruraux de France	110,00 €
ACOM France	339,43 €
Fédération Dép. des Maires	100,00 €
Instance locale de coordination	75,00 €
Maison forestière	582,30 €
UMAF	190,00 €
Action Culturelle du Bassin Houiller de Lorraine (ACBHL)	1038,00 €

POINT 2 : Personnel communal

Autorisations d'absences du personnel : fixation du dispositif

L'article 59 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit la possibilité d'accorder aux agents des autorisations spéciales d'absence. En effet, en sus des jours de congés annuels, des autorisations spéciales d'absences pour certains événements familiaux sont accordées au personnel de la commune sous la forme de congés exceptionnels.

En l'absence de réglementation précise, il revient à l'organe délibérant de fixer les modalités d'application, tout en se basant sur les règles applicables à l'Etat et après avis du Comité Technique Paritaire en date du 07 février 2020.

Aussi, sont proposées les modalités suivantes avec effet au 01/04/2020 :

- **Mariage/PACS** de l'agent..... 5 jours
- **Mariage** d'un enfant..... 2 jours
- **Mariage** d'un ascendant, frère, sœur..... 1 jour
- **Naissance ou adoption** d'un enfant (à prendre dans les 15 jours qui suivent l'évènement) ;
Cumulable avec le congé de paternité..... 3 jours

- **Décès ou maladie très grave** du conjoint (PACS/concubin)..... 5 jours
- **Décès ou maladie très grave** d'un enfant ou pupille..... 5 jours
- **Décès ou maladie très grave** : père, mère, beau-père, belle-mère..... 3 jours
- **Décès** d'un ascendant, frère, sœur,..... 3 jours
- **Décès** des grands-parents..... 1 jour
- **Garde d'enfant malade** : 1 x les obligations hebdomadaires de service + 1 jour par année civile (enfant de – de 16 ans) Le nombre de jour peut être doublé si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation dans son emploi..... 6 jours/an
- **Déménagement** de l'agent..... 1 jour tous les 2 ans
- **Concours et examens professionnels** le (s) jour (s) des épreuves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE les autorisations spéciales d'absences ci-dessus pour le personnel de la Commune.

POINT 3 : Divers et informations

Monsieur le Maire informe le conseil de sa rencontre avec Messieurs les Maires de Stiring-Wendel et Petite-Rosselle concernant la création d'une police municipale pluri communale. La demande de mise en œuvre du dispositif a été envoyée à Monsieur le Préfet et la demande pour les agréments et les assermentations nécessaires a été adressée à Monsieur le Procureur de la République.

Monsieur Arsène HARTZER annonce qu'il quitte le conseil municipal après 37 années de mandat de conseiller municipal.

La séance est levée à 19 heures 50.

